

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion  
19077

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 5 AVRIL 2019  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO / M. JEAN-MARC PERRIN**

**OBJET : Modification des seuils pour l'intégration des clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le retour à l'emploi du plus grand nombre d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA) constitue un objectif prioritaire du plan départemental d'insertion (PDI) 2017-2019.

Afin d'ouvrir des perspectives professionnelles aux personnes les plus éloignées de l'emploi, la Présidente du Conseil départemental avait souhaité, dans le cadre des États Généraux de Provence, recourir systématiquement aux clauses sociales dans les marchés publics de la collectivité.

Ce recours a été mis en œuvre sur la base des seuils suivants :

- 500 000 €HT pour les marchés publics de travaux de bâtiment ;
- 1 million €HT pour les marchés publics de travaux routiers.

Les marchés de services (nettoyage, maintenance, formation, espaces verts, sécurité) ne sont soumis à aucun seuil pour l'intégration de ces clauses.

Dans tous les cas, le taux d'effort permettant de déterminer le volume d'heures d'insertion est fixé entre 5% et 10% du nombre total d'heures travaillées.

Entre le démarrage du dispositif fin 2015 et fin novembre 2018, le bilan de cette action est le suivant :

- 46 marchés ont été clausés et 50 000 heures d'insertion prévues ;
- 16 marchés de services et 30 marchés de travaux sont concernés ;
- 122 contrats de travail dont 86 dans les métiers du nettoyage et 24 dans le BTP ont été proposés ;
- 102 personnes ont travaillé, dont 75 pour des marchés de nettoyage ;
- les heures clausées ont généré l'embauche de 41 bénéficiaires du RSA (BRSA) et de 70 demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) ;
- 85 participants ont été recrutés en embauche directe et 34 en entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI) ;
- 67 contrats à durée limitée (CDD) et 25 contrats de travail temporaire (CTTI) ont été signés.

Au vu du bilan positif de cette phase de démarrage et afin d'accroître encore plus l'impact social de cette mesure, il est proposé de mettre en application les clauses sociales pour tous les marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 200 000 €HT.

Ce rapport ne comporte aucune incidence financière.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL